

Délibération 2023-05 CA P

Séance du 09 mars 2023

Extrait du recueil des actes du  
Conseil d'Administration

### **Contingent d'heures pour les aménagements de service au bénéfice des enseignants du second degré.**

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans la salle des conseils dans le bâtiment Maison des services à l'Etudiant sur le site du Mont Houy le jeudi 9 mars 2023 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président.

Le quorum étant atteint,

Vu le décret n° 2000-552 du 16 juin 2000 modifié relatif aux aménagements de service accordés à certains personnels enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'avis du Comité social d'administration du 3 mars 2023 ;

Monsieur le Président donne la parole à M. Abdelhak Kabila, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines, qui présente un contingent d'heures d'aménagement pour l'ensemble de l'établissement au bénéfice des enseignants du second degré de l'UPHF et de l'INSA, lorsqu'ils sont inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ou s'ils préparent un concours d'accès à un corps d'enseignant-chercheur ou de chercheur ou s'ils poursuivent des travaux de recherche antérieurement engagés.

Pour l'année universitaire 2023-2024, il est proposé un contingent de 768 heures équivalent travaux dirigés.

Après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le contingent d'heures d'aménagement à hauteur de 768 heures équivalent travaux dirigés au bénéfice des enseignants du second degré pour l'année universitaire 2023-2024 au titre de l'UPHF et l'INSA Hauts-de-France.**

**Pour : 22 voix**  
**Contre : 0 voix**  
**Abstention : 0 voix**

Valenciennes, le 15 mars 2023

Abdelhakim Artiba  
Président



Université  
Polytechnique  
HAUTS-DE-FRANCE